



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

sensibilisation de la population aux gestes qui sauvent

Question au Gouvernement n° 1696

Texte de la question

SENSIBILISATION DE LA POPULATION AUX GESTES QUI SAUVENT

M. le président. La parole est à M. Jean-Charles Colas-Roy.

M. Jean-Charles Colas-Roy. Ma question s'adresse à M. Laurent Nuñez, secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur. J'y associe mon collègue Hugues Renson. Chaque année, en France, entre 40 000 et 50 000 personnes décèdent par mort subite, également appelée arrêt cardiaque inopiné.

Ces 40 000 à 50 000 personnes, nous les connaissons : ce sont des membres de notre famille, nos voisins, nos collègues, nos camarades sur les terrains de sport. Un tiers des victimes ont moins de 55 ans.

Le taux de survie en France est de 7 %. Dans d'autres pays, notamment les pays nordiques, où la population est mieux formée aux premiers secours que la nôtre, il dépasse parfois 20 %. Si nous parvenions à porter le nôtre de 7 % à 15 %, nous sauverions chaque année plus de 3 000 vies. Il s'agit d'un enjeu considérable.

À l'heure actuelle, 30 % de nos concitoyens seulement sont sensibilisés aux gestes qui sauvent. C'est bien trop peu.

Ce matin, nous avons organisé une session de sensibilisation aux gestes qui sauvent à l'hôtel de Lassay, sous le haut patronage du président de notre assemblée, Richard Ferrand. Trois cents personnes – députés, personnels et collaborateurs parlementaires – y ont appris les gestes les plus simples : alerter, masser, défibriller.

M. Raphaël Schellenberger. Comment occuper inutilement les députés !

M. Fabien Di Filippo. Il fallait réanimer les membres de la majorité !

M. Jean-Charles Colas-Roy. Chaque minute qui passe en l'absence de gestes de premiers secours, les chances de survie diminuent de 10 %. Le témoin, le proche est donc le premier maillon – essentiel – de la chaîne de secours, avant l'arrivée du SAMU ou des pompiers.

Hier soir, dans cet hémicycle, nous avons adopté à l'unanimité la proposition de loi visant à lutter contre la mort subite et à sensibiliser la population aux gestes qui sauvent. Elle prévoit notamment la création d'un statut de citoyen sauveteur.

M. Éric Straumann. Bravo !

M. Jean-Charles Colas-Roy. Je remercie les groupes de notre assemblée, qui ont tous soutenu le texte. Certains enjeux méritent que l'on dépasse les clivages partisans. Merci à tous !

Monsieur le secrétaire d'État, pouvez-vous présenter la feuille de route du groupe de travail interministériel dont l'objectif est de sensibiliser 80 % de la population aux gestes qui sauvent d'ici à dix ans ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM ainsi que sur les bancs des groupes MODEM, UDI-Agir et LT.*)

Mme Laurence Dumont. On attend toujours la réponse à la question précédente !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur. Monsieur le député, je tiens à vous remercier du travail remarquable que vous-même et votre collègue Hugues Renson avez mené en matière de gestes qui sauvent et de lutte contre les arrêts cardiaques inopinés. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

Ceux-ci constituent un véritable enjeu de santé publique. Entre 40 000 et 50 000 personnes en meurent chaque année, soit plus de dix fois plus que le nombre de tués sur les routes.

M. Éric Straumann. C'est plus efficace que les 80 km/h !

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État. Je salue à mon tour l'adoption à l'unanimité, hier soir, de la proposition de loi visant à lutter contre la mort subite et à sensibiliser la population aux gestes qui sauvent. Elle crée notamment le statut tant attendu de citoyen sauveteur.

Lorsqu'elle sera définitivement adoptée, elle renforcera le plan ambitieux du Gouvernement visant à parvenir à former 80 % de la population aux gestes qui sauvent.

M. Pierre Cordier. Il faut quelques moyens pour cela !

M. Fabien Di Filippo. On peut les trouver s'ils rendent l'argent !

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État. Lancé en 2015, au lendemain des attentats terroristes, il a mobilisé de nombreux acteurs, notamment les associations de sapeurs-pompiers et les associations agréées de sécurité civile, qui s'y sont engagées.

Le Gouvernement compte atteindre cet objectif de formation et a pris des mesures fortes à cet effet.

M. Pierre Cordier. Avec quels crédits ?

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État. Dans la fonction publique, tous les agents seront sensibilisés et formés aux gestes qui sauvent d'ici à 2022.

M. Éric Straumann. Dans le Haut-Rhin, c'est fait depuis cinq ans !

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État. Pour notre jeunesse – nous l'évoquions hier –, un continuum éducatif sera instauré du primaire au collège. Le service national universel prendra également sa part dans la sensibilisation des jeunes. Des modules y seront proposés, en complément des formations dispensées au collège.

Notre action porte d'ores et déjà ses fruits. Les chiffres de l'éducation nationale sont très prometteurs. Ils démontrent que l'objectif de 100 % des élèves de troisième titulaires d'un certificat prévention et secours civiques de niveau 1 sera atteint en 2022, ce qui représente 600 000 élèves par an. Il s'agit d'un investissement important.

Telle est la feuille de route du Gouvernement. Nous atteindrons l'objectif de formation de 80 % de la population. Croyez en notre pleine et entière détermination, mesdames, messieurs les députés. Je remercie à nouveau la représentation nationale d'être parvenue à un consensus hier soir. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Charles Colas-Roy](#)

Circonscription : Isère (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1696

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur (M. le secrétaire d'État auprès du ministre)

Ministère attributaire : Intérieur (M. le secrétaire d'État auprès du ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 février 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [21 février 2019](#)